

Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

3ème Commission Vie des Campus

Les dossiers de demande de subvention sont à transmettre, sous format électronique,

**jusqu'au mercredi 19 novembre 2025,
délai de rigueur,**

aux adresses mails suivantes : **scevu@univ-smb.fr**
svec@univ-smb.fr

Procédure de dépôt d'une demande de subvention auprès de la Commission Vie des Campus

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) est destiné à **aider les projets des étudiants** (ex : projets des associations sportives, culturelles, actions de bénévolat étudiant et toute autre initiative collective des étudiants).

Toute demande de subvention* doit impérativement comporter :

- le **dossier de demande de subvention**, dûment complété,
- un **RIB** au nom de l'association.

La campagne est ouverte aux associations étudiantes labellisées ou ayant entamé une démarche de labellisation.